

En tant que professionnel de la méthode DECEMO®, j'ai conscience que je représente la méthode aux yeux du public. La qualité de mon travail et de ma communication professionnelle impliquent l'ensemble de mes pairs.

Cette chartre professionnelle harmonise la déontologie des accompagnants DECEMO®, définis comme suit :

- **TECHNICIEN DECEMO®** - qualification non-certifiée, valable 1 an maximum  
Le Technicien DECEMO connaît les fondamentaux techniques de la méthode, après avoir suivi l'ensemble des journées techniques du cursus de base, dans l'attente de sa certification de Praticien DECEMO® (sur un délai maximum de 1 an).
- **PRATICIEN DECEMO®** - qualification certifiée  
Le Praticien DECEMO a acquis les fondamentaux techniques de la méthode, et installé une pratique de cabinet.
- **FACILITATEUR DECEMO®** - qualification certifiée, valable 2 ans, renouvelable  
Le Facilitateur DECEMO a intégré la méthode DECEMO à sa pratique d'accompagnant, avec plus de un an de pratique post-certification et plus de 100 séances réalisées en méthode DECEMO. Il a acquis une fluidité dans l'utilisation de la méthode, pour savoir dépasser la technique et asseoir une posture de facilitateur émotionnel. Il adhère de façon active à la fédération DECEMO, et participe à un groupe de travail sur un sujet technique.
- **SUPERVISEUR DECEMO®** - qualification certifiée, valable 2 ans, renouvelable  
Avec plus de 2 ans de pratique post-certification et la revisite du cursus entier de formation de base, le Superviseur DECEMO connaît toutes les subtilités des protocoles et de la méthode, suit les évolutions de la méthode, et sait amener un praticien vers l'excellence de sa pratique, autant technique que dans sa posture d'accompagnant.

### Engagement n°1 Usage du terme « DECEMO® »

Mon utilisation du terme « DECEMO® » (marque enregistrée à l'INPI) est assujettie à mon engagement à cette chartre et à ses mises à jour, sans limite de durée.

Si je souhaite me libérer de cet engagement, j'en informe par voie écrite le centre de formation à la méthode DECEMO®. Mon désengagement de cette chartre, qu'il soit librement choisi ou qu'il fasse suite à la non-teneur avérée d'un des engagements ci-après, conduirait à ma radiation de la liste des accompagnants en méthode DECEMO®. Dans ce cas, je ne pourrais plus faire usage du terme « DECEMO® » dans ma communication sous toutes ses formes.

### Engagement n°2 Obligations légales

Exerçant en qualité de professionnel, mon activité est enregistrée sous un numéro de SIRET, ou dispensée dans le cadre d'une structure ou institution.

En tant qu'indépendant, je dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et respecte les obligations légales, sociales et fiscales en vigueur.

Je m'engage à être transparent sur ma communication professionnelle. Les objectifs visés, le champ d'applications et les limites de l'accompagnement proposé, ses modalités, les conditions financières des prestations et les moyens de paiement acceptés y sont clairement identifiés.

### Engagement n°3 Formation professionnelle

En plus de la formation à la méthode DECEMO®, j'ai validé une formation professionnelle approfondie, théorique et pratique, dans ma spécialité. Mon cursus de formation et ma pratique professionnelle m'ont donné la compétence pour accompagner, avec éthique et professionnalisme, la personne vers son autonomie.

Pour mieux aider les personnes que j'accompagne, je suis passé moi-même par un processus thérapeutique approfondi.

### Engagement n°4 Supervision, échanges avec mes pairs & thérapie personnelle

En tant que professionnel de l'accompagnement, j'ai conscience qu'il m'est nécessaire de rencontrer ma propre profondeur, pour accompagner l'autre avec justesse dans ses difficultés émotionnelles. Aussi, je reste en chemin sur moi-même, et suis engagé dans un processus continu de supervision, d'analyse de la pratique et/ou de thérapie personnelle :

- En tant que **Praticien DECEMO®** : au moins 2 séances par an de supervision, analyse de la pratique ou thérapie personnelle, avec un professionnel qualifié dans la technique de mon choix
- En tant que **Facilitateur DECEMO®** : au moins 2 séances par an de supervision ou analyse de la pratique avec un Superviseur DECEMO® ; et au moins 2 séances par an de thérapie personnelle avec un professionnel qualifié dans la technique de mon choix
- En tant que **Superviseur DECEMO®** : au moins 4 séances par an de supervision ou analyse de la pratique avec un superviseur (*reconnu par une instance officielle ou fédération de praticiens*), et au moins 4 séances par an de thérapie personnelle avec un professionnel qualifié dans la technique de mon choix

En dehors de ces rencontres, je me questionne en continu sur ma pratique et sur ma posture. Je m'implique également dans des échanges avec mes pairs, sous forme de groupes de pratiques et/ou de co-vision. En tant que **Facilitateur** ou **Superviseur DECEMO®**, j'adhère de façon active à la fédération des praticiens DECEMO®, et participe à un groupe de travail sur un sujet technique.

### Engagement n°5 Formation continue

Mes compétences font l'objet d'une régénération et d'une veille en continu. Je m'engage à suivre une formation ou un approfondissement technique en accompagnement émotionnel :

- **Praticien DECEMO®** : au moins 1 journée tous les deux ans, dans la technique d'accompagnement émotionnel et le centre de formation de mon choix.
- **Facilitateur DECEMO®** : au moins 2 journées par an de mise à jour technique en DECEMO®, ou à être engagé dans un cycle de supervision en méthode DECEMO®

- **Superviseur DECEMO®** : au moins 4 journées par an de mise à jour technique ou de nouveaux modules en DECEMO®

#### Engagement n°6

### **Indépendance professionnelle & liberté d'engagement**

Je refuse des conditions de travail qui porteraient atteinte à mon indépendance professionnelle et, notamment, qui m'empêcheraient d'appliquer les principes déontologiques énoncés ici. Aussi, je ne suis jamais tenu de m'engager dans un processus d'accompagnement.

#### Engagement n°7

### **Qualité de l'accompagnement**

Je m'engage à donner, à chaque personne avec laquelle je suis engagé dans un contrat d'accompagnement, le meilleur soin possible.

J'accompagne chacun, avec bienveillance et humanité, dans le respect de son âge, de son origine, de son sexe, de sa religion, de son orientation sexuelle, et de tout ce qui construit sa singularité.

Si la situation de la personne sort de mon domaine de compétences, ou si j'entre en résonance émotionnelle avec son histoire, je lui propose de faire appel à un pair, qui a les compétences et la posture relationnelle adéquates pour l'accompagner.

Je respecte et facilite, pour la personne accompagnée, le libre-choix de son professionnel de l'accompagnement.

#### Engagement n°8

### **Intégrité physique et morale**

Je m'abstiens de toute séduction amoureuse et/ou relation sexuelle avec les personnes que j'accompagne.

Je m'abstiens de toute forme de violence, de contrainte, de pression, de prise de pouvoir, d'intimidation, de prosélytisme idéologique ou de manipulation, sur les personnes accompagnées. Je respecte l'intégrité et les valeurs propres des personnes que j'accompagne, dans le cadre de leur processus de changement.

#### Engagement n°9

### **Responsabilité de la personne accompagnée**

Je suis conscient de mon obligation de moyens, et non de résultat, dans le cadre des accompagnements que je propose. La personne accompagnée a sa responsabilité propre. Une coopération active et permanente est nécessaire, pour mener à bien les objectifs qu'elle s'est fixés.

#### Engagement n°10

### **Secret professionnel & garantie de l'anonymat**

Je me soumetts aux règles usuelles du secret professionnel, qui s'étend à tout ce que j'ai vu, entendu ou compris au cours de ma pratique.

C'est d'une façon anonyme, que je parle des études de cas que j'apporte en supervision, analyse de la pratique ou groupes de pairs.

Je prends toutes les précautions nécessaires pour réserver l'anonymat des personnes qui me consultent ou m'ont consulté.

### Engagement n°11 Règles de confraternité

Conscient des différences et complémentarités de chaque approche d'accompagnement, je me tiens au devoir de réserve par rapport à mes pairs.

Avec mes confrères qui accompagnent en méthode DECEMO, je fais preuve d'entraide, de respect et de courtoisie. J'apporte mes compétences et services à la communauté des accompagnants DECEMO, dans la mesure de mes moyens.

### Engagement n°12 Rapport à la médecine

J'invite les personnes que j'accompagne à s'entourer de toutes les garanties de la médecine. Si je ne suis pas médecin, je ne pose aucun diagnostic.

Sur des cas pathologiques, je n'interviens que dans le cadre de mes compétences, et en ayant vérifié la sécurité et l'adéquation du travail proposé. Dans ce cadre, je n'interviens qu'en soutien, en accord et en collaboration avec le médecin de la personne accompagnée.

Je ne demande jamais à la personne accompagnée de modifier ou d'arrêter sa médication.

### Engagement n°13 Position contre les pratiques sectaires

Définition d'une secte d'après l'ADFI (association de défense des familles et des individus victimes de sectes): « Une secte est un groupe dans lequel on pratique une manipulation mentale qui entraîne l'endoctrinement, le contrôle de la pensée, le viol psychique et une destruction de la personne sur un plan physique, psychique, intellectuel, relationnel et social, ainsi qu'une destruction de la famille. Avec à la base : une escroquerie intellectuelle, morale et financière. »

Clairement positionné contre les pratiques sectaires, je m'engage à ce que ma pratique de l'accompagnement, qui a pour but l'autonomisation et la responsabilisation de la personne accompagnée, ne rejoigne aucun point de cette définition.

### Engagement n°14 Non-respect de la charte

Toute infraction à une règle déontologique de la présente charte professionnelle peut faire l'objet d'un recours devant la fédération des praticiens DECEMO ou devant le fondateur de la méthode, qui détient la marque « DECEMO® » auprès de l'INPI.

Qualification de Praticien(ne) DECEMO® / Date :  
Prénoms, noms & signatures :